

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2022

RELATIVE À LA PROPOSITION DE LÉGISLATION EUROPÉENNE SUR LA LIBERTÉ DES
MÉDIAS - (N° 601)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC31

présenté par
M. Pellerin, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 12, après le mot :

« novembre »

insérer l'année :

« 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.